

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mercredi 16 décembre 2015 à 19h30**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère  
Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller  
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

#### **Avis de convocation et certificat**

---

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté par courrier recommandé, à chacun des membres du conseil le 11<sup>e</sup> jour de décembre 2015.

#### **Résolution n° 546-2015**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

#### **Résolution n° 547-2015**

##### **Approbation des comptes**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de décembre d'une somme de 37 175,26 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

#### **Dépôt de la liste des correspondances**

---

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois décembre 2015.

#### **Résolution n° 548-2015**

##### **Ajustement salarial de l'employé n° 03-0014**

---

ATTENDU QUE le salaire horaire de l'employé n° 03-0014 doit être majoré selon le guide d'emploi des employés de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE l'employé n° 03-0014 répond aux exigences du poste et qu'il progresse selon les attentes de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande un ajustement de 1,15 \$ l'heure pour l'employé n° 03-0014 et cela rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et de procéder à un ajustement salarial de 1,15 \$ l'heure pour l'employé n° 03-0014, le tout tel que stipulé à la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution n° 549-2015**

##### **Renouvellement du contrat d'assurance municipale MMQ - Groupe Ultima inc.**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son contrat d'assurance municipale;

ATTENDU QU'une proposition est reçue d'une somme de 71 851 \$ pour l'année 2016, payable à Groupe Ultima inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de renouveler l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec auprès du Groupe Ultima inc. pour la Municipalité de Saint-Jacques, le tout pour somme de 71 851 \$.

#### **Résolution n° 550-2015**

##### **Taux de taxes pour 2016**

---

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été adoptées à la séance du 7 décembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer le taux de taxes à l'évaluation à 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles résiduels imposables sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer le taux de taxes à l'évaluation à 1,03 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles non résidentiels imposables sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que le taux de taxes résiduel soit fixé à 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles imposables et que le taux de taxes pour les immeubles non résidentiels imposables soit fixé à 1,03 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2016.

### **Résolution n° 551-2015**

#### **Affectation d'un montant au surplus « Aqueduc »**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire créer un surplus « Aqueduc » qui sera réservé pour le volet de l'aqueduc;

ATTENDU QU'une somme de 100 000 \$ provenant des revenus du service de l'aqueduc pour l'année 2015 sera réservée pour créer ledit surplus « Aqueduc »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de créer un surplus « Aqueduc » de 100 000 \$ à même les revenus du service de l'aqueduc de l'année 2015.

### **Résolution n° 552-2015**

#### **Adoption du projet de règlement n° 296-2015 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QU'un projet de règlement est déposé au conseil relativement au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE selon l'article 7 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, l'adoption du règlement doit être faite au cours d'une séance régulière du conseil et être précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la publication d'un avis public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le projet de règlement no 296-2015 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques.

### **Résolution n° 553-2015**

#### **Demande à la Sûreté du Québec – Stationnement pendant la période des Fêtes**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques demande à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer l'article 19 du Règlement numéro 207-2010 pour 24, 25, 26 et 31 décembre 2015 et 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2016.

### **Résolution n° 554-2015**

#### **Avis de motion**

#### **Règlement n° 297-2015 abrogeant le Règlement numéro 274-2014 concernant l'imposition des compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles**

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement concernant l'imposition des compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

#### **Résolution n° 555-2015**

##### **Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc. Agrandissement de la mairie**

---

ATTENDU QU'une facture d'une somme de 996 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services rendus pendant les travaux d'agrandissement de la mairie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 996 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services rendus pendant les travaux d'agrandissement de la mairie.

#### **Résolution n° 556-2015**

##### **Certificat de paiement n° 6 à Raymond Bouchard Excavation inc. Travaux sur les rues Laurin et des Mésanges**

---

ATTENDU QU'une recommandation de paiement à titre de certificat n° 6 est reçue de WSP Canada inc. pour les travaux effectués sur les rues Laurin et des Mésanges;

ATTENDU QU'il est recommandé de verser la somme de 3 194,87 \$ (incluant les taxes) à Raymond Bouchard Excavation inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de WSP Canada inc. et de verser la somme de 3 194,87 \$ (incluant les taxes) à Raymond Bouchard Excavation inc. à titre de certificat de paiement n° 6 pour les travaux effectués sur les rues Laurin et des Mésanges.

#### **Résolution n° 557-2015**

##### **Demande de prix pour camion-benne 6 roues (2RM) et camionnette (4RM) pour le Service des travaux publics**

---

ATTENDU QUE des prix sont demandés pour l'achat de deux véhicules pour le Service des travaux publics soit un camion-benne 6 roues (2RM) et une camionnette (4RM);

ATTENDU QUE le camion 6 roues détenu actuellement par le Service des travaux publics sera donné en échange;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Chalut Auto Joliette pour une somme de 88 868,68 \$ (taxes et échange inclus) :

- camion-benne 6 roues (2RM) : 46 600 \$ (plus taxes)
- camionnette (4RM): 35 260,12 \$ (plus taxes)
- échange : 5 250 \$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de Chalut Auto Joliette d'une somme de 88 868,68 \$ (taxes et échange inclus).

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement de la Municipalité en 2016 et que cette somme soit remboursée sur 5 ans et cela dès 2017.

#### **Résolution n° 558-2015**

##### **Entente intermunicipale pour l'utilisation des bornes d'incendie et des points d'eau avec la Municipalité de Saint-Liguori**

---

ATTENDU QUE dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC de Montcalm, les municipalités doivent prendre entente avec les municipalités limitrophes pour utiliser, en cas d'urgence, les bornes d'incendie et les points d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liguori désire connaître l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jacques à conclure une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques doit être avisé lorsque le Service de sécurité incendie de Saint-Liguori utilise une borne d'incendie située sur le territoire de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de signer une entente avec la Municipalité de Saint-Liguori pour l'utilisation des bornes d'incendie et des points d'eau.

QUE le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques soit avisé lorsque le Service de sécurité incendie de Saint-Liguori utilise une borne d'incendie située sur le territoire de Saint-Jacques.

QUE monsieur Pierre La Salle, maire, ou monsieur Claude Mercier, maire adjoint, et madame Josée Favreau, directrice générale, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

---

Madame Josyane Forest se retire des discussions.

---

#### **Résolution n° 559-2015**

##### **Analyses des eaux potables, usées et suivi industriel**

---

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été demandées;

ATTENDU QUE Certilab s'avère être la compagnie la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de Certilab pour l'année 2016.

---

Madame Josyane Forest réintègre les discussions.

---

#### **Résolution n° 560-2015**

##### **Correction de la résolution n° 231-2015 - Parc des Cultures**

---

ATTENDU QU'une somme de 15 000 \$ a été réservée au fonds de parc;

ATTENDU QUE cette somme était approximative;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et que les sommes reçues en commandite couvrent les dépenses;

ATTENDU QUE la Municipalité désire retourner la somme réservée de 15 000 \$ au fonds de parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de retourner la somme de 15 000 \$ au fonds de parc.

**Résolution n° 561-2015**

**Levée de la séance**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 20.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre La Salle  
Maire